

UTAC Group

Société par actions simplifiées au capital de 107.098.038 euros
Siège social : Autodrome Linas – Monthéry, Avenue Georges Boillot, 91310 Linas
888 609 963 R.C.S. Evry

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 12 DECEMBRE 2024

[...]

PREMIERE DECISION

Constatation de l'augmentation de capital de la Société d'un montant de 58.050.000 euros par émission de 58.050.000 ADP B nouvelles d'un (1) euro de valeur nominale chacune, émises au pair, consécutive à la conversion de 58.050.000 OC 2020 ; modifications corrélatives des statuts de la Société ; annulation des 58.050.000 OC 2020 converties

Le Président, après avoir pris connaissance du Contrat d'Emission d'OC 2020 et de la Notification des OC 2020,

Constate l'émission de 58.050.000 ADP B nouvelles de la Société au profit [...], remises en échange de la conversion de 58.050.000 OC 2020, d'un (1) euro de valeur nominale chacune, émises au pair, portant ainsi le capital social de la Société d'un montant de 107.098.038 euros à un montant de 165.148.038 euros.

Les ADP B nouvelles de la Société ont la même valeur nominale que les ADP B existantes de la Société à savoir un (1) euro.

Ces ADP B nouvelles seront réparties comme suit :

[...]

Le Président prend acte que conformément au Contrat d'Émission des OC 2020, les 58.050.000 OC 2020 converties sont purement et simplement annulées.

Le Président adopte cette décision.

DEUXIEME DECISION

Constatation de l'augmentation de capital de la Société d'un montant de 35.555.785 euros par émission de 35.555.785 ADP B nouvelles d'un (1) euro de valeur nominale chacune, émises au pair, consécutive à la conversion de 35.555.785 OC 2021 ; modifications corrélatives des statuts de la Société ; annulation des 35.555.785 OC 2021 converties ;

Le Président, après avoir pris connaissance du Contrat d'Emission d'OC 2021 et de la Notification des OC 2021,

Constate l'émission de 35.555.785 ADP B nouvelles de la Société au profit [...], remises en échange de la conversion de 35.555.785 OC 2021, d'un (1) euro de valeur nominale chacune, émises au pair, portant ainsi le capital social de la Société d'un montant de 165.148.038 euros à un montant de 200.703.823 euros.

Les ADP B nouvelles de la Société ont la même valeur nominale que les ADP B existantes de la Société à savoir un (1) euro.

Ces ADP B nouvelles seront réparties comme suit :

[...]

Le Président prend acte que conformément au Contrat d'Émission des OC 2021, les 35.555.785 OC 2021 converties sont purement et simplement annulées.

Le Président adopte cette décision.

TROISIEME DECISION

Constatation de l'augmentation de capital de la Société d'un montant de 2.389.999 euros par émission de 2.389.999 ADP B nouvelles d'un (1) euro de valeur nominale chacune, émises au pair, consécutive à la conversion de 2.389.999 OC 2022 ; modifications corrélatives des statuts de la Société ; annulation des 2.389.999 OC 2022 converties

Le Président, après avoir pris connaissance du Contrat d'Emission d'OC 2022 et de la Notification des OC 2022,

Constate l'émission de 2.389.999 ADP B nouvelles de la Société au profit [...], remises en échange de la conversion de 2.389.999 OC 2022, d'un (1) euro de valeur nominale chacune, émises au pair, portant ainsi le capital social de la Société d'un montant de 200.703.823 euros à un montant de 203.093.822 euros.

Les ADP B nouvelles de la Société ont la même valeur nominale que les ADP B existantes de la Société à savoir un (1) euro.

Ces ADP B nouvelles seront réparties comme suit :

[...]

Le Président prend acte que conformément au Contrat d'Émission des OC 2022, les 2.389.999 OC 2022 converties sont purement et simplement annulées.

En conséquence, Le Président, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée, constate les modifications statutaires suivantes :

ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

L'article 6 est désormais rédigé comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de deux cent trois millions quatre-vingt-treize mille huit cent vingt-deux (203.093.822) euros. Il est divisé en deux cent trois millions quatre-vingt-treize mille huit cent vingt-deux (203.093.822) actions (les « **Actions** ») d'un (1) euro de valeur nominale chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées. Sur ces deux cent trois millions quatre-vingt-treize mille huit cent vingt-deux (203.093.822) Actions :

- vingt et un millions soixante-dix-neuf mille deux (21.079.002) sont des actions ordinaires (les « **Actions Ordinaires** ») ;
- quatre-vingts millions cinq cent cinquante-neuf mille trente-sept (80.559.037) sont des actions de préférence de catégorie A dites « ADP A » (les « **ADP A** ») ;
- cent millions quatre cent vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-trois (100.423.283) sont des actions de préférence de catégorie B dites « ADP B » (les « **ADP B** ») ; et
- un-million-trente-deux-mille-cinq-cents (1.032.500) sont des actions de préférence de catégorie C dites « ADP C » (les « **ADP C** »).

Les ADP A, les ADP B et les ADP C sont ci-après désignées ensemble les « **Actions de Préférence** ».

Les droits attachés à chaque catégorie d'Actions sont définis à l'Article 11 (Droits et obligations attachés aux Actions) ci-après. »

Le Président adopte cette décision.

QUATRIEME DECISION***Pouvoirs en vue des formalités***

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et notamment à Paul Hastings (Europe) LLP, 32, rue de Monceau – 75008 Paris et à Formallys, 282, rue des Pyrénées, 75020 Paris, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du greffe du Tribunal de Commerce d'Evry pour certifier conforme les actes visés à l'article R 123-102 du Code de commerce dans le cadre de l'article A 123-4 du Code de commerce.

Le Président adopte cette décision.

CERTIFIE CONFORME PAR LE PRESIDENT

MONSIEUR CONNOR MCCORMACK

Président de la Société

Signed by:

9535D10C0A29405...